



Municipalité de Sainte-Barbe

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Chantal Girouard

05-03-2024

2024-03-14

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la Politique de l'arbre, le conseil et l'administration municipale souhaitent concrétiser leurs volontés d'intégrer l'arbre urbain comme composante essentielle des infrastructures municipales au bien-être de la collectivité actuelle et des générations futures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite préserver et améliorer le paysage arboricole, des mesures de conservation et protection doivent être prises ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de l'arbre se veut un premier jalon d'une démarche structurée qui vise ultimement une meilleure gestion de la forêt urbaine ;

CONSIDÉRANT QUE malgré que le développement urbain soit vital pour la Municipalité, la Politique permettra de mettre en place un plan de préservation des milieux naturels boisés et favorisera l'augmentation de la canopée urbaine ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans cette quête constante de l'équilibre d'un développement durable que s'enracine la présente politique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Daniel Pinsonneault

Et appuyé par : Johanne Béliveau

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe adopte la Politique de l'arbre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Copie Certifiée Conforme à Sainte-
Barbe, Québec Ce 5^e jour de mars 2024



Chantal Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière